Section 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit 45712N

Identité du produit Pure Eze Mold Release
Autres noms Pure Eze Mold Release
Identificateur de formule unique 45712N

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations prévues et utilisations déconseillées Industrial Mold Release

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société
Slide Products Inc.
430 Wheeling Road
Wheeling, IL 60090

Service clientèle:
Phone: 1-847-541-7220
Fax: 1-847-541-7986

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Secours
Téléphone No Emergency Telephone INFOTRAC 1-352-323-3500 (International)
1-800-535-5053 (North America)

Section 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENTS (UE) 2024/2865 , (UE) 2023/707, (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). RÈGLEMENT (CE) 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Gaz inflammable, catégorie 1; H220	Gaz extrêmement inflammable.
Gaz sous pression; H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous leffet de la chaleur.

2.2. Éléments d'étiquetage



Danger

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P377 Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
P381 Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
P410+403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers

Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide.

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.
Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

Section 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Si le produit contient des substances présentant un danger selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP / SGH] (tel que modifié par (UE) 2015/830 et le règlement (UE) 2020/878), elles sont répertoriées ci-dessous.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification CE N° 1272/2008	Remarques *
éther méthylique Numéro CAS: 115-10-6	50 - 65	Gaz inflammable, catégorie 1; H220	
1,1-Difluoroethane Numéro CAS: 75-37-6	30 - 50	Gaz inflammable, catégorie 1; H220 Liquified Gas;H280 Simple Asphyxiant	
Huile minérale blanche (pétrole) Numéro CAS: 8042-47-5	1 - 7	Danger par aspiration, catégorie 1; H304	

^CLP 31EC No. 1272/2008 1.1.3.1.
*PBT/vPvB - Substance PBT, vPvM ou vPvB.
Les textes complets des phrases sont présentés dans la section 16.

Section 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Contact avec les yeux Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.

Ingestion En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Aucune information disponible sur la toxicité chronique ou à long terme. Traiter de manière symptomatique Voir la section 2 pour plus de détails.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques au médecin Traiter de manière symptomatique

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO^2, poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: A ne pas utiliser: jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux :Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.
Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Aérer la zone et éviter de respirer les vapeurs. Prendre les mesures de protection individuelle indiquées à la section 8.
Contenir et absorber le déversement avec des matériaux non combustibles, par exemple du sable, de la terre et de la vermiculite. Placer dans des conteneurs fermés à l'extérieur des bâtiments et éliminer conformément à la réglementation sur les déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

Section 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.
Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Matières incompatibles : Aucune information disponible
Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune information disponible

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
75-37-6	1,1-Difluoroethane	ACGIH	---
		Exposition locale au DNEL	---
		Exposition systématique au DNEL	---
		National	---
		EU OELs	---
115-10-6	éther méthylique	ACGIH	TWA: 1000 ppm
		Exposition locale au DNEL	---
		Exposition systématique au DNEL	---
		National	---
		EU OELs	TWA 1000 ppm; 1920 mg/m^3
8042-47-5	Huile minérale blanche (pétrole)	ACGIH	---
		Exposition locale au DNEL	---
		Exposition systématique au DNEL	---
		National	---
		EU OELs	---

Contient de l'huile minérale. Les limites d'exposition pour les brouillards d'huile sont 5 mg / m3 OSHA PEL et 5 mg / m3 ACGIH.

8.2. Contrôles de l’exposition

Respiratoire Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués.Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d’utilser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.
Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

Yeux Lunettes de sécurité de protection recommandées.

Peau Eviter le contact avec la peau. Gants de protection recommandés.

Contrôles d'ingénierie Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Autres pratiques de travail Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol pressurisé distribué sous forme de brouillard.
Couleur	Incolore
Odeur	Aucune odeur
Seuil olfactif	Non mesuré
Point de fusion / point de congélation (°C)	<-29 ℃ / <-20 ℉
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	Non mesuré
Inflammabilité (solide, gaz)	Gas
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité : Non mesuré Limite supérieure d'explosivité: Non mesuré
Point d'éclair	n'est pas applicable
Température d'auto-inflammation (°C)	Non mesuré
Température de dégradation (°C)	Non mesuré
pH	Non mesuré
Viscosité cinématique	Non mesuré
Solubilité dans l'eau	Aucune information disponible
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune information disponible
Tension de vapeur (Pa)	Nil
Densité	0.81
Densité de vapeur	Non mesuré
Taux d'évaporation	Non mesuré
Oxidising properties	Non mesuré
Explosive properties	Non mesuré
Water Solubility	Nil
Densité	Weigh per gallon: 6.79

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
10.2. Stabilité chimique
Stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucune information disponible
10.4. Conditions à éviter
Éviter les températures élevées et le contact avec des matériaux incompatibles
10.5. Matières incompatibles
Aucune information disponible
10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

Section 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Remarque : Lorsqu'aucune donnée de DL50 spécifique à une voie d'exposition n'est disponible pour une substance toxique aiguë, l'estimation ponctuelle convertie de la toxicité aiguë a été utilisée pour calculer l'ETA (estimation de la toxicité aiguë) du produit.

Ingrédient	Oral LD50, mg / kg	Cutané LD50, mg / kg	Inhalation Vapeurs LC50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
1,1-Difluoroethane - (75-37-6)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
éther méthylique - (115-10-6)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	308.00, Rat - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Huile minérale blanche (pétrole) - (8042-47-5)	> 5,000.00, Rat - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
75-37-6	1,1-Difluoroethane	OSHA	Cancérogène réglementé: Non;
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non;
		CIRC	No
		ACGIH	---
115-10-6	éther méthylique	OSHA	Cancérogène réglementé: Non;
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non;
		CIRC	No
		ACGIH	---
8042-47-5	Huile minérale blanche (pétrole)	OSHA	Cancérogène réglementé: Non;
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non;
		CIRC	No
		ACGIH	---

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	---	Non applicable
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

Section 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/L	48 hr EC50 crustacés, mg/L	ErC50 algues, mg/L	3hr IC50 bactéries mg / l	Biodégradabilité %
1,1-Difluoroethane - (75-37-6)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	---	---
éther méthylique - (115-10-6)	1,783.04, Fish	755.55, Daphnia sp	154.92, Algae	---	5.00
Huile minérale blanche (pétrole) - (8042-47-5)	>100.00, Oncorhynchus mykiss	>100.00, Daphnia magna	>100.00, Pseudokirchneriella subcapitata	---	34.82

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

Section 14. Informations relatives au transport

Lorsqu'il est expédié dans des conteneurs de 0,3 gallons (1 L) ou moins, ce matériau Peut-être reclassé conformément aux réglementations DOT 49 CFR 173.150 / IATA DGR instruction d'emballage Y341/ IMDG Code 3.4 comme : quantité limitée.

	ADR/RID	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
14.1. Numéro ONU	UN1950	UN1950	UN1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aerosols	Aerosols, flammable (each not exceeding 1 L capacity)	Aerosols, flammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	**Classe:**Non applicable **Sous-classe:**Non applicable	**Classe:**Non applicable **Sous-classe:**Non applicable	**Classe:**2.1 **Sous-classe:**Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non;

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

N'est pas applicable

Section 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE
RÈGLEMENTS (UE) 2024/2865 , (UE) 2023/707, (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). RÈGLEMENT (CE) 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

Section 16. Autres informations

Date de révision 4/11/2026

NFPA	**Health Hazards**	**Flammability**	**Instability**	**Special Hazards**
	Not determined	Not determined	Not determined	Not determined

HMIS	**Health Hazards**	**Flammability**	**Physical Hazards**	**Personal Protection**
	1	3	0	B

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :
H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ADR - International Carriage of Dangerous Goods by Road (Accord Dangereux Routier)
CAS - Chemical Abstracts Service
CLP - Classification Labeling and Packaging
DOT - Department of Transportation
EC - European Commission
EC50 - Half maximal effective concentration
ErC50 - EC50 in terms of reduction of growth rate
GHS - Globally Harmonized System
IARC - International Agency for Research on Cancer
IATA - International Air Transport Association
IC50 - Half Maximal Inhibitory Concentration
ICAO - International Civil Aviation Organization
IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code
IMO - International Maritime Organization
LC50 - Lethal Concentration of a substance at which 50% of test animals die
LD50 - Lethal Dose at which 50% of the animals will be expected to die
NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health
NTP - National Toxicology Program
OSHA - Occupational Safety and Health Administration
PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic Chemicals
PEL - Permissible Exposure Limit
REACH - Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
STEL - Short Term Exposure Limit
TWA - Time Weighted Average
vPvB - Very Persistent and very Bio-accumulative
WGK - Water Hazard Class

Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Gaz inflammable, catégorie 1; H220	Sur la base de données de test
Gaz sous pression; H280	Sur la base de données de test

Avis de non-responsabilité : les informations présentées ici sont fournies à titre de guide pour ceux qui manipulent ou utilisez ce produit. Des pratiques de travail sécuritaires doivent être employées lorsque vous travaillez avec des matériaux. Il est important que l'utilisateur final prenne une décision concernant le l'adéquation des procédures de sécurité employées lors de l'utilisation de ce produit.

Fin du document